
 WERTHANOR	Devoir de diligence			11.04.2022
				Page 1 sur 4
Créé par : MRA	Validé par : AB	N° de document : PR-08-001-FR	Indice : B	



Devoir de diligence

Rue Gérardmer 23, CH-2400 Le Locle

 WERTHANOR	Devoir de diligence			11.04.2022
				Page 2 sur 4
Créé par : MRA	Validé par : AB	N° de document : PR-08-001-FR	Indice : B	

Ce document décrit le processus utilisé par notre entreprise pour son approvisionnement en métaux précieux.

Avec plus de 30 ans d'expériences dans la fabrication de composants de rhabillage horloger, Werthanor SA s'attache en permanence à proposer à sa clientèle des produits de la plus haute qualité par l'amélioration et l'innovation et par une grande exigence dans la sélection des matières et dans la mise en œuvre des savoir-faire de ses métiers.

Soucieuse d'être une entreprise moderne et d'exemple, Werthanor SA place au cœur de sa stratégie d'entreprise, les aspects sociétaux, de bonne gouvernance et les préoccupations environnementales. Pour cela, Werthanor SA garanti que ses sources d'approvisionnement sont éthiques, légitimes, ne proviennent pas de zone de conflit ou à haut risque et respectent les droits de l'Homme. Werthanor SA collabore uniquement avec un cercle restreint de partenaires certifiés afin de pouvoir garantir la traçabilité de ses matières.

Werthanor SA applique les cinq étapes du Guide de l'OCDE afin de garantir une identification et une gestion des risques effectifs ou potentiels de l'approvisionnement en métaux précieux :

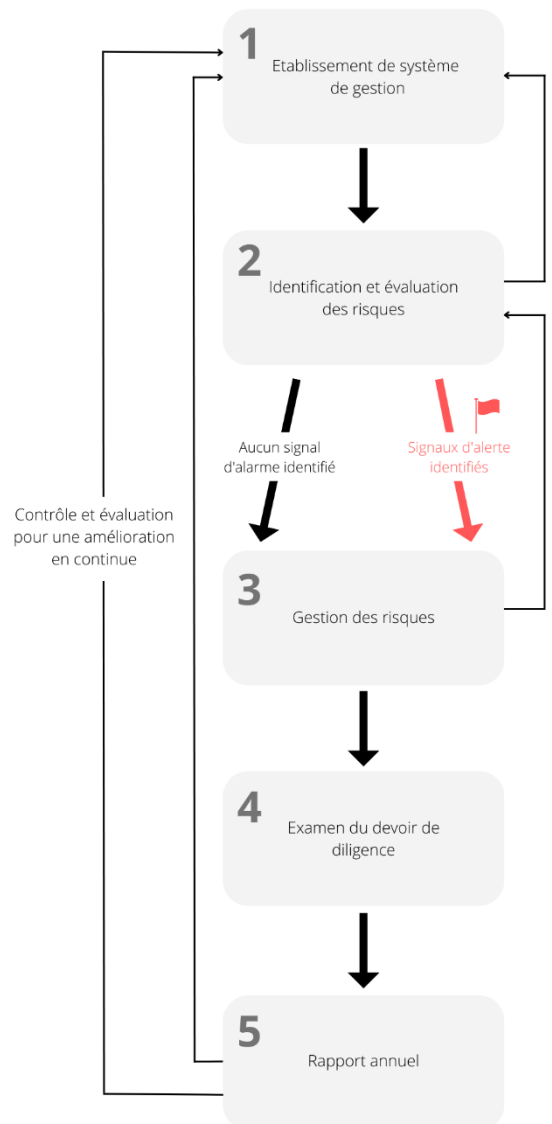
Etape 1 : Système de gestion


Werthanor a intégré sa politique d'approvisionnement responsable à son Code de Conduite afin de l'inclure en tant que pratique indispensable à sa structure et pour que celle-ci soit partagée à l'ensemble des collaborateurs.

Afin d'identifier, d'évaluer les risques et de garantir une transparence de notre chaîne d'approvisionnement, nous mettons en place un processus de validation de chaque nouvelle relation d'affaire et nous continuons à contrôler les relations d'affaires existantes. Nos affineurs en amont ont répondu à un questionnaire détaillé concernant leur propre approvisionnement et ce, dans le but d'avoir en notre possession le plus d'informations disponibles. Il est important pour nous de fonctionner avec un cercle restreint d'affineurs, tous normés RJC afin d'avoir un contrôle, une connaissance et une transparence plus grande de la chaîne d'approvisionnement.

Etape 2 : Identification et analyse des risques

Fonctionnant uniquement avec des affineurs certifiés RJC CoC, les risques majeurs liés aux zones de conflit et à haut risque sont considérablement limités. Nos affineurs contrôlent également leurs fournisseurs et mettent en place des analyses de risques conformes au Guide OCDE et des audits sur site garantissant ainsi une transparence maximale de la chaîne d'approvisionnement. Toute recherche approfondie est menée par Le RS Committee qui prend contact directement avec le fournisseur en cas de demande de renseignements supplémentaires. Tous nos affineurs suivent et



 WERTHANOR	Devoir de diligence			11.04.2022
				Page 3 sur 4
Créé par : MRA	Validé par : AB	N° de document : PR-08-001-FR	Indice : B	

respectent leur politique de devoir de diligence. Les risques de nos partenaires sont tous de même examinés et évalués régulièrement pour garantir le respect du devoir de diligence.

Etape 3 : Gestion des risques

Bien qu'aucun risque n'ait été identifié dans notre chaîne d'approvisionnement, nous surveillons et accompagnons régulièrement nos partenaires commerciaux afin de nous assurer de leur perpétuelle conformité à leur politique d'approvisionnement. Pour nos affineurs, le RS Committee contrôle le respect des informations des fournisseurs de matières communiquées.

Etape 4 : Examen du devoir de diligence

Des audits internes fait par des cabinets d'audit indépendants sont également réalisés par nos affineurs et par les fournisseurs de nos affineurs afin de s'assurer périodiquement du respect de leur chaîne d'approvisionnement.

Etape 5 : Rapport annuel

Ce document est revu annuellement et peut être communiqué aux clients qui le souhaitent. Nous restons à disposition des partenaires commerciaux qui souhaiteraient bénéficier d'informations complémentaires au sujet de notre devoir de diligence.

Mécanisme de traitement des plaintes


Si des préoccupations subsistent sur la chaîne d'approvisionnement responsable et ceci malgré les engagements pris par Werthanor, l'entreprise rend accessible le mécanisme de traitement des plaintes ci-dessous :

Cette procédure concerne les interrogations vis-à-vis des circonstances dans la chaîne d'approvisionnement impliquant des métaux précieux issus des zones de conflit.

Ces préoccupations pourront être adressées à la personne responsable de la mise en œuvre et de la révision de cette procédure par courriel à l'adresse suivante : plaintes@werthanor.ch

À la réception de la plainte, nous nous efforcerons :

- d'obtenir un rapport précis de la plainte ;
- d'expliquer notre procédure de traitement des plaintes ;
- d'établir la manière dont le plaignant souhaite que celle-ci soit traitée ;
- de décider de la personne qui doit traiter la plainte en interne ou de contribuer à acheminer la plainte vers l'entité qui s'applique, par exemple le fournisseur concerné ou l'institution qui s'applique dans le secteur ;
- d'obtenir de plus amples informations, le cas échéant, lorsque le problème peut être traité en interne ;

 WERTHANOR	Devoir de diligence			11.04.2022
				Page 4 sur 4
Créé par : MRA	Validé par : AB	N° de document : PR-08-001-FR	Indice : B	

- d'identifier toutes les mesures que nous devrions prendre, notamment effectuer un suivi de la situation ;
- d'informer le plaignant de nos décisions ou conclusions ;
- de conserver les plaintes reçues et la procédure interne suivie dans nos archives durant au moins cinq ans.

WERTHANOR SA
Antony Boiteux
Direction Générale